

Les ponts de pierre sur le Lambon



Randonnée n°1100453

Une randonnée proposée par pgetrochon

Agréable randonnée autour du Lambon qui est franchi à plusieurs reprises sur de magnifiques ponts de pierre. Elle commence par un parcours bucolique entre de vieux murets, trace du laborieux travail des anciens.

Durée :	3h50	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12.6km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	71m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	63m		
Point haut :	106m	Commune :	La Crèche (79260)
Point bas :	55m		

Description

Stationner derrière l'école de Chavagné en empruntant l'impasse de l'École. (DA) Remonter l'Impasse des Écoles et, quand elle vire à droite, continuer tout droit dans le chemin qui longe les bâtiments. À la Rue de la Fontaine, effectuer un droite-gauche et suivre l'Impasse de la Burgalerie. Au premier croisement, tourner à droite dans une ruelle qui serpente. Au croisement suivant, aller à gauche dans la rue qui est une impasse prolongée par un chemin.

(1) Tourner à droite et laisser la Mare à Migault à main droite. Emprunter ensuite l'étroit sentier qui chemine entre deux murets de pierres tel un petit labyrinthe (joli témoignage du prodigieux travail des anciens). Au croisement en T, aller à gauche et monter le chemin qui se prolonge par une voie goudronnée au niveau des habitations (Chemin Noir).

(2) Traverser la route de la Mothe **avec prudence** et continuer en face dans le Chemin du Plumail (légèrement décalé sur la gauche). À la fourche, obliquer à gauche. Ignorer ensuite tous les départs sur la gauche.

(3) Au croisement, suivre à gauche le Chemin de l'Homme du Moulin (voie goudronnée ; belles demeures anciennes). Avant de rejoindre la Route de la Mothe, prendre à droite et en légère descente la D174, dite Route de Vouillé (**prudence**). Passer ensuite au dessus de l'autoroute A10.

(4) Juste après le pont, prendre à gauche le petit chemin qui longe en surélévation l'A10 (il faut enjamber le rail de sécurité). **Etre prudent compte-tenu de la faible visibilité et de la densité de circulation !** Après environ 250m, descendre à droite vers une petite route pour les services techniques de l'autoroute. Effectuer alors un droite-gauche pour suivre au Sud-Est la Rue de la Rande. Bien avant la D7, s'engager à droite dans un chemin qui longe un mur de pierres côté gauche. Au croisement en T, tourner à gauche.

(5) Au croisement, emprunter à droite la route de Vaumoreau (circulation faible en principe, prudence néanmoins). Traverser le Lambon (pompe et lavoir en contrebas). Continuer sur la route qui remonte. À chaque intersection, choisir la voie de droite et finir par le Chemin de la Guiberte (goudronné) qui ne tarde pas à descendre et à longer le Lambon à quelque distance.

(6) Au bout, tourner à droite dans la Venelle Jeannot, petit chemin qui

Points de passages

- D/A Impasse des l'Écoles**
N 46.346901° / O 0.320915° - alt. 71m - km 0
- 1 Chemin à droite**
N 46.34422° / O 0.322648° - alt. 79m - km 0.43
- 2 Carrefour route de la Mothe avec le chemin Noir**
N 46.340876° / O 0.325529° - alt. 100m - km 1.05
- 3 L'Homme du Moulin**
N 46.338384° / O 0.322122° - alt. 104m - km 1.46
- 4 Départ de chemin après le pont**
N 46.336539° / O 0.318051° - alt. 86m - km 2.04
- 5 Croisement chemin - route de Vaumoreau**
N 46.329739° / O 0.314135° - alt. 89m - km 3.38
- 6 Croisement chemin de la Guiberte - Venelle Jeannot**
N 46.327108° / O 0.325371° - alt. 66m - km 4.5
- 7 Croisement Venelle du Pied d'Ouille - route D174**
N 46.330413° / O 0.326321° - alt. 66m - km 4.95
- 8 Tunnels sous autoroute A10**
N 46.329375° / O 0.331331° - alt. 68m - km 5.39
- 9 La Rivière**
N 46.327099° / O 0.342838° - alt. 73m - km 6.54
- 10 Croisement rue de la Gare - Impasse du Pré**
N 46.330313° / O 0.359114° - alt. 62m - km 7.95
- 11 Croisement Impasse des Iris avec un chemin**
N 46.331298° / O 0.354468° - alt. 57m - km 8.48
- 12 Carrefour**
N 46.336144° / O 0.342579° - alt. 80m - km 9.76
- 13 Carrefour chemin de Misere avec petite route**

franchit le Lambon sur un pont de pierres et mène à Pied l'Ouille. Traverser le lieu-dit et emprunter la Venelle du Pied de l'Ouille (goudronnée). Longer le Lambon jusqu'à la D174 (station de pompage).

N 46.341946° / O 0.332968° - alt. 88m - km 11

 **D/A Impasse des l'Écoles**

N 46.346897° / O 0.320903° - alt. 71m - km 12.6

(7) Traverser la route avec prudence et emprunter en face le chemin qui part vers la gauche (Ouest). Longer toujours le Lambon à main gauche.

(8) Le chemin arrive à un double tunnel sous l'A10 : emprunter celui de droite (prudence, pas d'éclairage, avancer à tâtons sur un bon chemin ; le second tunnel est pour le Lambon en cas d'excès d'eau). Continuer sur le chemin qui longe le Lambon. Au croisement en T, aller à gauche. Au croisement suivant, suivre à droite la Rue du Moulin. Prendre le premier chemin à gauche et descendre. Franchir le Lambon sur un pont de pierres et remonter par la Rue du Lavoir.

(9) Au carrefour, tourner à droite dans la Rue de la Garenne. Aller tout droit tout en direction de La Salmandière, et ignorer tous les départs sur les côtés. Au lieu-dit La Révolinette, effectuer un droite-gauche et suivre la Rue de la Gare (profiter des aménagements d'abord sur le côté gauche puis à droite pour cheminer en sécurité derrière les plots). Traverser ainsi le lieu-dit Le Pré.

(10) Tourner à droite dans l'Impasse du Pré. Descendre vers le Lambon, le franchit sur un pont de pierres et remonter légèrement. Au croisement en T, tourner à droite. À proximité de l'Houmaye, prolonger sur une route en descente.

(11) Quand la route vire à droite, prendre à gauche un chemin qui longe le Lambon côté droit avant de s'en écarter et de monter vers le plateau. Traverser avec prudence la Rue de Brimard, puis passer sous une ligne à haute tension. Au croisement en T, aller à droite.

(12) Au carrefour, prendre le chemin le plus à gauche. Traverse un plateau avec une orientation Nord-Nord-Est, et ignorer un départ sur la gauche. Au bout, suivre à droite le Chemin de Miséré (goudronné).

(13) Au croisement, continuer en face dans le Chemin de Baigne Cane. Au bout, effectuer un gauche-droite et suivre la D5 avec prudence.

Tourner à droite dans la route de la Mothe et la suivre avec prudence jusqu'au carrefour avec le Chemin Noir à gauche et le Chemin de Plumail à droite.

(2) Tourner à gauche dans le Chemin Noir en descente. À la fin du goudron, continuer sur le chemin. Tourner ensuite dans le petit sentier entre deux murets et aller ainsi jusqu'à la Mare à Migault.

(1) Aussitôt après la première maison, tourner à droite dans une petite venelle. Au bout de celle-ci prendre vers la droite la rue en direction de l'Impasse de la Burgalerie. Au croisement, tourner à gauche et au croisement suivant tourner à droite dans la Rue de la Fontaine. Peu après, reprendre sur la gauche le petit chemin qui permet de rejoindre le point de stationnement (D/A).

Informations pratiques

Cette randonnée en terrain varié nécessite d'être très bien chaussé. La zone du parcours entre murets peut être glissante par temps pluvieux ou humide, notamment.

Ce parcours non balisé ne présente pas de réelles difficultés. Il emprunte des portions balisés. En conséquence il est conseillé de suivre les indications de ce descriptif et de la carte en y alliant une lecture des paysages traversés. Les indications de distance depuis le point de départ, voire les coordonnées GPS des points de passage (départ inclus) peuvent également faciliter le repérage du randonneur.

Randonnée réalisée par l'auteur le 25 avril 2018

A proximité

Le Lambon

Le Lambon prend sa source à Goux, commune de La Couarde, à une altitude de 154 mètres.

Il naît d'une multitude de sources, qui ont la particularité d'être situées à la cote 155 environ, au dessus du niveau de la mer.

D'une longueur de 37,85 km, il s'étend sur le territoire des 11 communes suivantes : La Couarde, Beaussais, Vitré, Thorigné, Prailles, Mougou, Aigonnay, Fressines, La Crèche, Vouillé et Niort, où il se jette dans la Sèvre Niortaise à 12 mètres, par rapport à l'océan, près de la source du Vivier, après avoir traversé le Bois de Vachette.

De la source jusqu'à Thorigné, il traverse le plateau Mellois et perd déjà 50 mètres de dénivellation.

De Fressines à Niort, le Lambon coule dans la plaine céréalière du pays niortais avec une pente plus faible.

La structure géologique de la plaine, constituée de terres de groies sur une roche calcaire, lui donne alors un caractère plus sinueux.

Il possède 5 affluents :

en rive gauche : le Fombelle

en rive droite : le Lussaudière, le Villebeurre, l'Aigonnay et le Mayolle

L'état écologique et hydrologique du Lambon

Le régime hydrologique du Lambon s'avère très perturbé du fait d'étiages sévères ; des assèchements réguliers et répétitifs sont observés sur un tiers du linéaire jusqu'à huit années sur dix.

Ces assèchements s'expliquent par les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du bassin mais sont accentués par une utilisation de l'eau toujours plus importante:

- captages,
- forages,
- réalisation d'étangs parallèlement au lit du Lambon.

Ce phénomène d'assèchement s'accompagne de perturbation et d'une dégradation des berges. Par ailleurs, la qualité de l'eau y est très fluctuante.

Pour assurer la gestion et la protection de 61 km de rives de ce cours d'eau le Syndicat mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents (SYRLA) a été créé début 2010.

Cette nouvelle structure publique a remplacé l'Association pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents (ARLA) existante depuis 1997 dont les statuts d'association ne permettaient pas d'entreprendre les travaux d'intérêt général exigé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Ce syndicat mixte sera donc capable de porter une Déclaration d'Intérêt Générale indispensable pour la mise en place notamment d'aménagements hydromorphologiques sur le cours d'eau. L'ensemble des actions prévues sont orientées, comme le faisait l'ARLA, vers le retour au bon état écologique du Lambon et de ses affluents.

Par ailleurs, le Lambon fait partie du bassin versant de la Sèvre Niortaise dont le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été approuvé en avril 2011.

Il s'agit d'un outil de planification destiné à promouvoir, sur le territoire d'un bassin versant, une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques qui y sont associés. D'une superficie de 3650 km², le territoire du SAGE « Sèvre niortaise et Marais Poitevin » concerne 217 communes.

La ripisylve un élément à entretenir et à préserver

Le bon état écologique d'un cours d'eau passe par l'entretien de ses berges et de la ripisylve.

On appelle ripisylve la végétation abondante et variée qui borde la rivière.

On en distingue trois étages constitués notamment pour le Lambon des végétaux suivants :

- Les arborescents : aulnes, frênes, chênes, etc...
- Les arbustifs : noisetiers, fusains, aubépines, prunelliers, etc...
- Les herbacés : graminées, ortie, « roseaux », etc...

Les fonctions de la ripisylve sont multiples:

- maintien des berges et limitation de l'érosion,
- prévention des inondations,
- auto-épuration et résorption de certaines pollutions,
- ombrage favorable au cycle de vie de la faune aquatique,
- fourniture de bois de chauffage....

Il est donc primordial d'entretenir la végétation des berges en maintenant une diversité de tailles et d'espèces et en conservant une structure équilibrée pour tous les végétaux arborescents et arbustifs.

Il faut par exemple éviter de laisser uniquement les branches au dessus du cours d'eau ou ne pas abattre systématiquement les arbres penchés !

Ce ne sont pas systématiquement ces arbres qui menacent de tomber. Au contraire, ils peuvent jouer un rôle important d'abris pour les poissons.

A ce titre, pour la pêche, le Lambon est classé en seconde catégorie piscicole (vairon, goujon, carpe, tanche, anguille, truite).

Le Lambon et l'histoire tragique des Protestants

Le Lambon traverse, dans sa première partie, un territoire où les protestants étaient nombreux au XVII^e siècle.

Cette communauté protestante subit en 1681, les premières persécutions appelées " dragonnades ".

Les dragons étaient envoyés par Louvois, le ministre de la guerre de Louis XIV, ils servaient en temps ordinaire à percevoir l'impôt. C'est ainsi que des soldats, cavaliers, furent chargés de convertir, par la force, les protestants en catholiques...

Jean Migault, dans son journal, relate le passage en 1681 des « Cavaliers » et des violences engendrées par ceux-ci. Les protestants qui n'abjuraient pas étaient menacés et se cachaient, leurs mobiliers étaient détruits ou vendus à vil prix aux « Papistes » (catholiques) voisins.

Jean Migault était lecteur et maître d'école et enseignait les préceptes du protestantisme aux jeunes enfants.

Jean Migault est né en 1645 et vécut près du Lambon, son père, Louis est décédé aux Touches de Thorigné en 1662.

Pour échapper à ses persécutions, Jean Migault s'exila avec sa nombreuse famille en Hollande.

Il partit du Port de la Rochelle en avril 1688 et y termina sa vie en exil.

Vers 1990, le petit Pont de Bellevue fut restauré par la Commune de Thorigné.

Ce petit pont était réservé aux piétons et mulets qui apportaient le blé au moulin, les charrettes devaient passer à gué, à la gauche du pont.

Ce petit pont enjambe le Lambon, il jouxtait le Moulin des Basses Touches, aujourd'hui disparu, maison natale présumée de Jean Migault.

La Pompe et le Lavoir de Vaumoreau

La Pompe

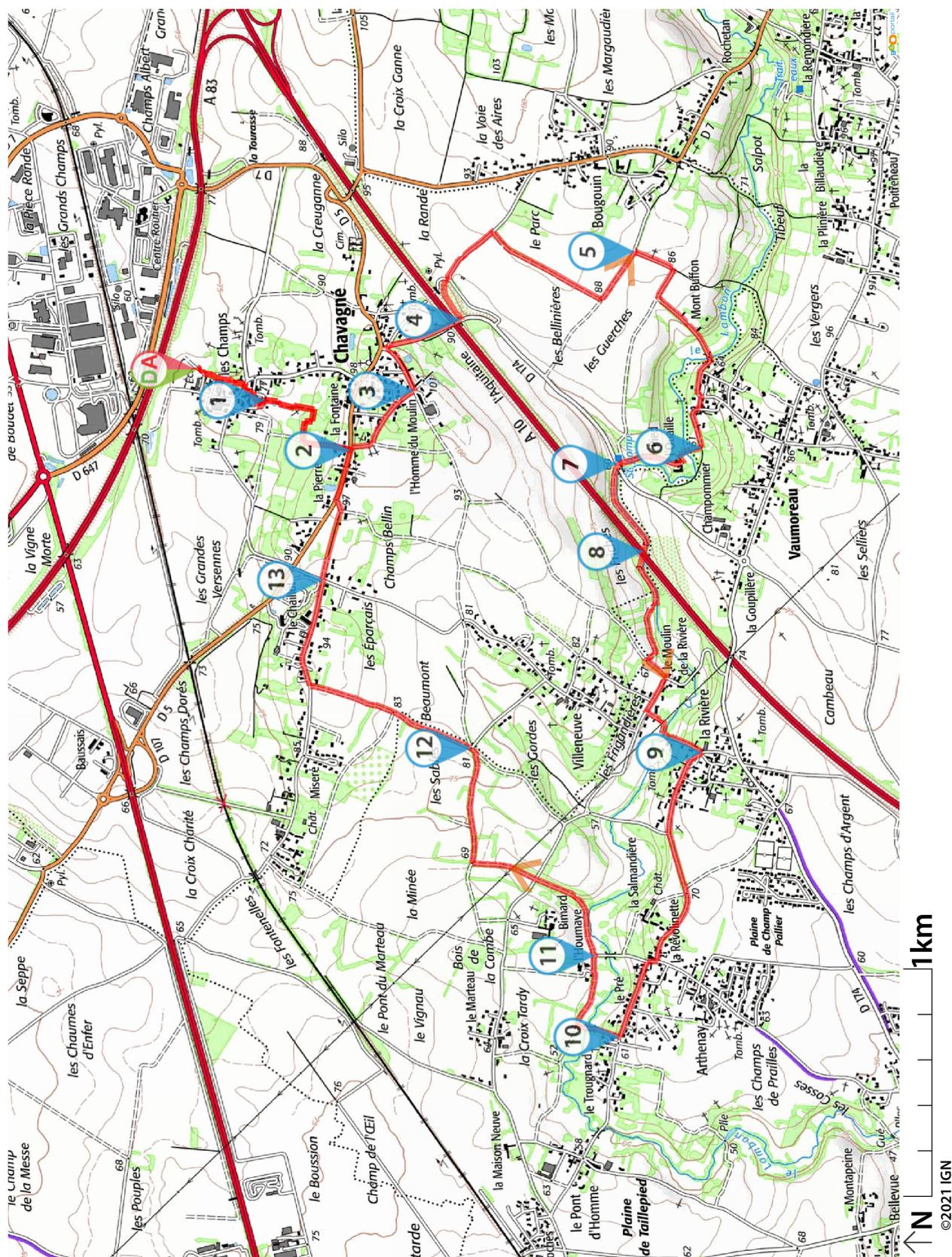
Ce puits, qui ne tarissait jamais, permettait aux habitants de Vaumoreau, Bougouin et, en été, à d'autres villages voisins, de venir puiser une eau de qualité, nécessaire à leur consommation et aussi à celle du bétail. A côté de la pompe, il y avait d'ailleurs un grand timbre (une bassaïe) en pierre rempli au moyen de la pompe pour permettre aux animaux de s'abreuver.

Le lavoir (ou la fontaine)

Elle fût rénovée il y a quelques années par la commune de la Crèche. Les femmes venaient y laver leur linge. L'hiver, elles appréciaient la température de l'eau (moins glacée que celle du ruisseau). L'été, elles lavaient aussi leur linge en amont du pont, directement dans le ruisseau d'où la présence de pierres plates.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-ponts-de-pierre-sur-le-lambon/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

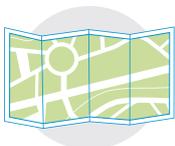
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.